

## RAGE DU RATON LAVEUR



### LES CITOYENS SONT INVITÉS À DEMEURER VIGILANTS

***Au 22 juin 2009, deux cas de rage du raton laveur ont été découverts en Montérégie depuis le début de l'année. Il ne faut donc pas relâcher la surveillance!***

La surveillance est un élément clé du succès de la lutte contre la propagation de la rage du raton laveur. Elle consiste à recueillir, pour analyse, des ratons laveurs, des mouffettes et des renards, morts ou suspects, dans la zone de haute surveillance, dont votre municipalité fait partie. Les informations ainsi obtenues permettent d'établir le portrait de la situation. Évidemment, plus le nombre de spécimens collectés est élevé, plus ce portrait est précis!

#### **Vous êtes nos yeux sur le terrain**

L'équipe de surveillance ne pouvant être partout à la fois, on demande votre collaboration. Lorsque vous voyez un raton laveur, une mouffette ou un renard, mort ou suspect, s'il vous plaît, signalez-le! Chacun de vos signalements est un pas de plus vers l'objectif ultime : éliminer la rage du raton laveur au Québec!

#### **Qu'est-ce qu'un animal suspect?**

Un raton laveur, une mouffette ou un renard, trouvé en Montérégie, en Estrie, à Saint-Théophile ou Saint-Gédéon-de-Beauce :

- qui est mort, même si c'est dans un accident de la route,
- ou qui présente un des symptômes suivants : semble très malade, est moribond, a l'air désorienté, est anormalement agressif ou familier, semble paralysé.

#### **Deux façons de signaler**

En communiquant avec **Services Québec au 1 877 644-4545** ou en **remplissant le formulaire en ligne** sur le site Internet [www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca](http://www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca)

#### **RAPPEL - Redoublez de prudence!**

La rage est une maladie qui peut être transmise d'un animal malade à un humain.

- Évitez tout contact avec les animaux inconnus, sauvages ou domestiques, même s'ils semblent en santé ou orphelins.
- En cas de contact avec un animal suspect ou de morsure, lavez la plaie à grande eau et au savon pendant 10 minutes dès que possible et communiquez rapidement avec Info-Santé en **composant le 8-1-1.**

**Pour plus d'information sur la lutte contre la rage du raton laveur, consultez le [www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca](http://www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca)**